



Promesse de vente renseignement sur hausse du loyer

Par **Epitapho**, le **31/01/2012** à **15:30**

Bonjour,
Je suis propriétaire de murs commerciaux.
Le locataire a signé un compromis de vente en fevrier 2009 pour acquisition en mars 2012.
Je crois savoir qu'il ne pourra acheter les murs.
Dans quelle proportion puis-je, le cas échéant, augmenter le loyer.
Le montant est actuellement de 1000 euros et lors de la promesse de vente aucune somme de caution n'était prévue dans le contrat.

Par **edith1034**, le **31/01/2012** à **15:40**

BONJOUR
vous êtes lié par le bail en cours
est ce un bail de neuf ans, de douze ans ?
êtes vous en fin de bail en cours de bail ?
pour tout savoir sur le bail commercial
<http://www.fbls.net/ARRETCOMMERCIAL.htm>
il faut regarder aussi les conditions précises de votre compromis de vente
pour tout savoir sur le compromis de vente
<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>